

Réunion 2 décembre 2021 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal N° 1

Présidence : M. Gilles COURTAUD

Présents : MM. ALDAX – BERFORINI

1 – Nomination de délégué

Match n°24215479 du 12/12/2021 – Coupe du District – CHAULGNES 1 / COSNOIS FC. 1

Conformément à l'Annuaire du District, certaines rencontres pouvant être considérées « à risque », soit à l'initiative du District de la Nièvre, soit sur sollicitation de l'un ou l'autre des clubs en présence (voire les deux), pourront nécessiter l'envoi d'un délégué. Ce délégué ne pourra remplir cette mission à la seule condition d'être désigné officiellement par le District.

Suite aux incidents s'étant produits lors de précédentes rencontres entre les deux clubs, la Commission désigne officiellement en tant que Délégué Principal Monsieur BERFORINI Joseph et informe les clubs de CHAULGNES et COSNOIS FC que les frais de déplacement du Délégué seront à leur charge.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission départementale d'appel du District dans un délai de 7 jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 3.1.1. et 3.4.1.2 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.

**Le Président,
Gilles COURTAUD**

